

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE CONFORMITE DU PRODUCTEUR ET DE L'INSTALLATEUR CONTRAT « S21 » POUR LES INSTALLATIONS DE MOINS DE 100 kWc

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 6 DE L'ARRETE DU 6 OCTOBRE 2021 FIXANT LES CONDITIONS D'ACHAT DE L'ELECTRICITE PRODUITE PAR LES INSTALLATIONS IMPLANTEES SUR BATIMENT, HANGAR OU OMBRIERE UTILISANT L'ENERGIE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE, D'UNE PUISSANCE CRETE INSTALLEE INFÉRIEURE OU ÉGALE A 500 KILOWATTS

NUMERO DE CONTRAT : **BTA0981618**
NOM DU PRODUCTEUR : **INITIATIVE CITOYENNE ENERGIE ALTERN**
ADRESSE DE L'INSTALLATION : **18 avenue SALVADOR ALLENDE**
31320 CASTANET TOLOSAN



DATE D'ACHEVEMENT DE L'INSTALLATION (SOIT LA DATE DE DELIVRANCE DU CONSUEL)
DATE OBLIGATOIRE :/..../.....

Attestation sur l'honneur du PRODUCTEUR

Je soussigné(e) Madame/Monsieur
atteste sur l'honneur, **en qualité d'exploitant de l'installation photovoltaïque** objet du contrat d'achat mentionnée
ci-dessus ou **de mandataire de ce dernier**¹, qu'en date d'achèvement :

- l'installation d'une puissance inférieure à 100 kWc est conforme aux éléments définis à l'article 3 de l'arrêté du 6 octobre 2021 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, (ci-après « l'Arrêté ») et notamment que la puissance Q déclarée au titre du 7° de l'article 3 de l'Arrêté est conforme à la définition de l'annexe 1 et aux règles prévues à l'annexe 3 du présent arrêté² ;
- l'installation a été réalisée dans le respect des règles d'éligibilité prévues à l'article 8 et à l'annexe 2 de l'Arrêté en correspondance avec le tarif demandé ;
- jusqu'à la mise en service, j'ai informé le gestionnaire de réseau ou le Cocontractant des modifications des caractéristiques de mon installation conformément aux articles 7 et 8 de l'Arrêté ;
- si l'installation est équipée d'un dispositif de stockage de l'électricité, avoir mis en place un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'installation de production.

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premièrement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit.
Fait à
Le

Nom, qualité et signature (Producteur ou Mandataire¹)

¹ Si mandataire joindre un mandat complété et signé disponible sur le site : <https://edf-oa.fr>

² Lorsque d'autres installations sont situées sur le même site d'implantation (au sens de l'annexe 3), j'atteste avoir joint à la présente attestation, un plan de situation desdites installations, en précisant les distances entre les installations.

NUMERO DE CONTRAT : BTA0981618

Attestation sur l'honneur de
L'INSTALLATEUR du système photovoltaïque
(installation inférieure à 100kWc)

Je soussigné(e):

[Nom du signataire] :

[Nom de l'entreprise installatrice] :

[Adresse de son siège social] :

En qualité de.....

atteste sur l'honneur, **en qualité d'installateur du système photovoltaïque** objet du présent Contrat d'achat, qu'en date d'achèvement :

- Les ouvrages exécutés pour incorporer l'installation photovoltaïque dans le bâtiment ont été conçus et réalisés de manière à satisfaire l'ensemble des exigences auxquelles ils sont soumis, notamment les règles de conception et de réalisation visées par les normes, des règles professionnelles ou des évaluations techniques (traitant du produit, du dimensionnement de l'ouvrage et de l'exécution des travaux) produites dans le cadre d'une procédure collégiale d'évaluation, ou toutes autres règles équivalentes d'autres pays membres de l'Espace économique européen ;
- Je dispose d'une qualification ou d'une certification professionnelle pour la réalisation d'installations photovoltaïques qui corresponde au type d'installation réalisée et à la taille du chantier ;
- avoir installé des matériels de caractéristiques suivantes :
 - Panneaux :
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
 - Connectique (si différent)
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
 - Boitier (si différent) :
 - > Marque :
 - > Référence :
 - > Nom du fabricant :
- Si le producteur demande à bénéficier de la prime à l'intégration paysagère, l'installation respecte bien les critères d'intégration paysagère mentionnées à l'annexe 2 de l'Arrêté du 6 octobre 2021.

Je m'engage à apporter la preuve de ces informations sur simple demande de l'autorité administrative compétente.

J'indique avoir pris connaissance des sanctions pénales auxquelles m'expose la production d'une attestation faisant état de faits matériellement inexacts et, notamment, de l'article 441-7 premièrement du code pénal, aux termes duquel « Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

Pour valoir ce que de droit.

Fait à

Le

Nom, qualité et signature et cachet (Installateur)

Cette attestation est à **remplir dès achèvement de l'installation** et à déposer dans votre espace OA SOLAIRE : <https://solaire.edfoa.fr/>.